



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

QU'il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 5 octobre 2021 à 19h30, via visio-conférence ;

QUE, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

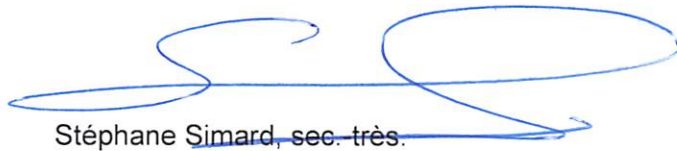
Désignation de l'immeuble :

Lot 5 956 587 rue Principale

Nature et effet :

- La dérogation mineure est demandée afin de permettre la mise en place d'un bâtiment complémentaire à l'habitation d'une superficie de 92,66 m² alors que la norme applicable présente à l'article 7.2.4 du règlement de zonage #603 limite la superficie des bâtiments complémentaires à l'habitation à 60 m² dans le périmètre urbain;

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 21^{ème} jour de septembre 2021.



Stéphane Simard, sec. très.